

Préavis N° 22-2024 au Conseil communal

concernant

la réponse au postulat PO 01-2024 de nommer/renommer la place se trouvant
devant le Collège du Centre

Date proposée pour la séance de Commission :

**Jeudi 14 novembre 2024 à 18h30
Salle Castelmont 3**

Délégué de la Municipalité : Ihsan Kurt

Prilly, le 25 octobre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les postulants partent du constat qu'aucun nom de personnalité, date ou lieu symbolique n'ont été cités ou utilisés jusqu'à présent à Prilly. En attribuant une rue, place ou avenue à une personne, son nom pourrait rappeler aux citoyennes et citoyens de notre ville, ou celles et ceux qui y sont de passage, non seulement la personne en tant que telle mais surtout les idées qu'elle a défendues et qui ont participé à construire le bien commun. De plus, la réflexion va dans un sens de féminisation des noms de rues afin de visibiliser la place que notre société souhaite donner à la diversité sociale et de genre comme facteur de la cohésion sociale.

A notre sens, les villes et leurs aménagements n'échappent pas aux inégalités de genre. L'écrasante majorité de noms de rue portant des noms d'hommes en est un exemple mesurable qui reflète et reproduit ces inégalités. La sous-représentativité des femmes et des personnes sexisées dans les noms de rues et emplacements participe en effet à leur invisibilisation dans l'espace public aussi bien que dans l'histoire.

Si la féminisation des noms de rues et de lieux peut apparaître symbolique, elle répond néanmoins à plusieurs problématiques concrètes. Équilibrer la représentativité des noms de rue, c'est en effet équilibrer la place qui est faite à chacun.e.s dans la ville et s'éloigner du modèle d'une ville faite par et pour les hommes. C'est aussi reconnaître à sa juste valeur la place des femmes et des personnes sexisées dans l'histoire de notre ville, canton et pays, et rendre visibles et accessibles leurs accomplissements en vue de construire un avenir égalitaire et inclusif.

2. Contexte

2.1 Situation dans d'autres villes

D'autres villes de Suisse romande ont déjà fait un premier pas vers une représentation plus équilibrée dans leurs noms de rues et emplacements; Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg ont ainsi décidé de nommer plusieurs rues d'après des personnalités féminines, alors que Lausanne et Vevey, ont baptisé une place de leur centre-ville "place du 14 juin" en l'honneur de l'inscription dans la constitution suisse du principe d'égalité le 14 juin 1981 et de la mobilisation massive des 14 juin 1991 et 2019.

Donner une plus grande visibilité aux femmes et aux personnes sexisées dans l'espace public, en leur accordant notamment plus de noms de rue et emplacements, serait un pas concret et important pour mieux visibiliser et légitimer leur présence dans les rues et leur rôle dans le progrès social et historique.

En effet, une étude menée par la RTS en 2019¹ dans différentes villes romandes conclut que les femmes sont peu représentées dans les villes de Suisse romande. La RTS a répertorié les noms de rues honorant des personnalités : seules 5 à 7% d'entre elles honorent des femmes à Genève, Neuchâtel, Lausanne, Delémont ou Sion. Après cette prise de conscience et des efforts politiques faits ces dernières années ce chiffre a légèrement augmenté.

Ainsi, dans le canton de Vaud, si les communes se penchent sur la question de la représentativité, les femmes restent encore très peu présentes. La Ville de Lausanne compte 107 dénominations dédiées à des personnalités, dont sept féminines seulement. En juin 2022, la commune de La Tour-de-Peilz a dédié une première rue à un nom de femme. En ville de Payerne, le Législatif communal, bien qu'acquis sur le fond, a refusé en avril 2022 une motion visant à féminiser les noms de rues.

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/10294118-seules-71-des-rues-portant-le-nom-de-personnalites-honorent-les-femmes.html>

La situation dans le canton de Berne ne semble pas non plus satisfaisante². En ville de Berne, sur 850 rues, chemins ou places, 150 sont dédiés à des figures masculines et 31 à des figures féminines. La Commune a toutefois décidé, en 2019, de privilégier la dénomination de nouvelles rues en l'honneur de femmes, et ce jusqu'à l'atteinte de la parité. En ville de Bienne, seuls cinq noms de rues et places portent des noms de femmes.

Dans le canton de Genève, 41 rues portent des noms de femmes, contre 548 qui honorent des hommes. L'attribution se fait selon deux critères : les personnes doivent avoir marqué de manière pérenne l'histoire de Genève et être décédées depuis plus de dix ans. Cela signifierait, vu leur faible visibilité dans les rues, que les femmes ont peu contribué à l'histoire de Genève. Une conception peu réaliste. Le projet «100Elles*» vise à rendre les femmes visibles en rebaptisant 100 rues genevoises³. La Ville de Genève a, pour sa part, lancé un processus de féminisation des rues en deux étapes, avec le changement de dix noms en 2020 et de neuf noms supplémentaires en 2022. Avant cela, seuls 7% des rues portant des noms de personnes faisaient référence à des femmes.

2.2 Situation à Prilly

Dans notre Ville, en l'état actuel une seule place attribuée à une personnalité : Esplanade Benjamin Constantin, à Mont-Goulin. Selon les données du Service de l'Urbanisme (UC) actuellement 9 routes, 17 avenues, 47 chemins, 6 places, 1 parc, 4 sentiers et 5 promenades se trouvent à Prilly et tous ont pris leurs noms à des villes, communes, et espèces végétales naturelles. Aucun nom de représentation féminine ou masculine dans les noms de rues et d'emplacements existe en ville de Prilly.

De manière générale, on constate clairement que les modèles socio-culturels en vigueur par le passé ont eu pour conséquence de n'avoir pas mis les femmes en valeur comme il se doit. La nomenclature actuelle des rues et places n'est pas représentative des femmes et des personnes sexisées dans l'espace public de la ville.

Pour ces raisons, la Municipalité prend acte de ce postulat et par un premier acte symbolique encourage l'augmentation de la représentativité des femmes et des personnes sexisées dans l'espace public prilléran.

Afin de permettre aux futures générations, aux citoyennes et citoyens de mieux connaître et s'associer à ces gestes forts, qui s'inscrivent dans une volonté profonde de rendre Prilly plus inclusive, la Municipalité s'engage à suivre des actions symboliques et de les communiquer à la population.

Partant de ces constats la Municipalité de Prilly a décidé de nommer la place devant le Collège-centre, lieu d'importance au cœur de la ville, à la croisée des axes essentiels, devant un bâtiment historique dédié à l'éducation des futures générations « **Pl. Catherine Colomb** »⁴ écrivaine vaudoise (1892-1965), Catherine Colomb (de son vrai nom Marie Reymond), première femme à recevoir le Prix Rambert en 1961 et faisant l'objet de plusieurs publications universitaires mais hélas restant encore peu connue du grand public⁵. Jean Paulhan, écrivain et directeur de la prestigieuse «NRF» de 1925 à 1930, considérait Catherine Colomb une «romancière de génie». Le poète Philippe Jaccottet lui trouvait la plus belle œuvre romanesque depuis Ramuz. La Vaudoise fut aussi l'amie de Gustave Roud et d'Alice Rivaz. Pourtant, même si la reconnaissance est arrivée quelques années avant sa mort, si elle a été la première femme à recevoir le Prix Rambert en 1961, et si elle a fait l'objet de plusieurs publications universitaires ces dernières années, elle reste encore peu connue du grand public⁶.

Une cérémonie officielle et publique de mise d'une plaquette aura lieu au printemps 2025, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

² <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-21-2021-2026-rapport-final-du-conseil-communal>

³ <https://www.unige.ch/lejournel/numeros/journal158/article-recherche-2/>

⁴ <https://www.letemps.ch/culture/livres/annebrecart-catherine-colomb-laudace-face-mort>

⁵ <https://www.24heures.ch/catherine-colomb-romanciere-de-genie-907201760558>

⁶ Idem

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

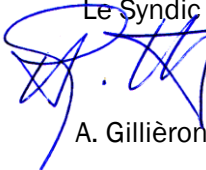
- vu le préavis municipal N° 22-2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat 01-2024 et de le classer.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen